

L'école militaire

Autor(en): **Liaudat, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **125 (1980)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Ecole Militaire

par le lieutenant-colonel EMG André Liaudat

L'Ecole Militaire, située dans le 7^e arrondissement, est l'un des plus célèbres et des plus majestueux monuments de Paris. Cet admirable et vaste édifice est connu aussi bien en France qu'à l'étranger. Grâce à sa situation exceptionnelle sur le champ de Mars, face à la Tour Eiffel, elle est admirée par de nombreux touristes provenant de toutes les parties du monde. Mais sa renommée tient surtout à ce que, depuis plus de deux cents ans, elle a formé tous les chefs illustres de France et de nombreux autres pays.

1. Histoire de l'Ecole Militaire

C'est à l'instigation de Joseph Paris-Duverney, financier du roi Louis XV et fournisseur aux armées, que l'on doit d'avoir conçu et mené à bien le projet de la fondation d'une Ecole Militaire, destinée à donner à des gentilshommes pauvres une formation d'officiers. Cependant, le financier ne parvenait pas à convaincre le Roi. Il trouva en la personne de la marquise de Pompadour l'appui nécessaire ; non seulement elle le fit aboutir, mais elle se passionna pour sa réalisation, y consacrant même une partie de ses revenus personnels.

Aussi, c'est le 18 janvier 1751 que le Roi Louis XV signa l'édit de fondation dont le premier article indique : « Nous avons par notre présent Edit fondé, établi, fondons et établissons à perpétuité une Ecole Militaire, pour le logement, subsistance, entretien et éducation dans l'Art militaire, de cinq cents jeunes gentilshommes de notre Royaume, dans l'admission et le choix desquels il sera exactement observé ce que nous prescrivons ci-après. A l'effet de quoi, voulons qu'il soit choisi incessamment aux environs de notre bonne ville de Paris, un terrain et emplacement propres et commodes à construire et bâtir un Hôtel, pour loger lesdits cinq cents gentilshommes, et tous ceux que Nous jugerons nécessaires à leur éducation et entretien, lequel Hôtel sera appelé Hôtel Royal Militaire. »

L'aide financière a été accordée par le Roi au moyen du droit qu'il avait établi en 1745 sur les cartes à jouer et qu'il avait décidé d'augmenter pour la réalisation de cette œuvre.

L'Ecole Militaire est l'œuvre de Jacques-Ange Gabriel, architecte du Petit Trianon de Versailles et de la place de la Concorde. Edifiée de 1751 à 1788 pour y loger un collège militaire, elle abrite aujourd'hui la plupart des établissements de l'enseignement militaire supérieur. L'Hôtel Royal compta parmi ses élèves d'octobre 1784 à décembre 1785 le jeune Bonaparte qui avait alors quinze ans. Il avait été admis avec cette appréciation: «Fera un excellent marin.» Il en sortira lieutenant d'artillerie avec la note: «Ira loin si les circonstances le favorisent.» En 1787, l'école fut supprimée, pour des raisons d'économie, par un règlement royal. Mis à la disposition de la ville pour y établir un hôpital destiné aux malades pauvres, l'Hôtel ne reçut pas cette destination. Il servit de magasin, de dépôt de blé et de farine et de casernement.

En août 1792, des citoyens du peuple envahirent l'Hôtel Royal et le saccagèrent. Ils brisèrent les statues et les sculptures et lacérèrent les tableaux. Ils pillèrent également les appartements, la chapelle et la bibliothèque. Le 5 août 1795, le général Bonaparte, Premier Consul, établit son Quartier Général à l'Ecole. A son tour, La Garde des Consuls s'y installa, puis la Garde Impériale.

Tout au long du XIX^e siècle, l'Ecole servit de caserne. Elle fut pillée à nouveau en 1848, et envahie lors de la Commune par les Fédérés qui y causèrent de nouveaux dégâts. Elle ne retrouva l'esprit de sa vocation première qu'en 1878, lorsque le général Lewal y installa l'Ecole Militaire Supérieure, créée deux ans auparavant. C'est en 1880 qu'elle prit son nom actuel d'Ecole Supérieure de Guerre.

Foch y fut professeur de cours de tactique générale et en fut nommé commandant en 1907.

Pendant la première guerre mondiale, les cours de l'Ecole Supérieure de Guerre étant suspendus, l'Ecole servit de dépôt et d'hôpital, et hébergea de nombreux services.

Pendant la seconde guerre mondiale, les troupes d'occupation allemandes s'y installèrent et y tinrent garnison. C'est le 25 août 1944, à la suite d'une brillante attaque d'un groupe de chars de la division Leclerc, que les Allemands, fortement retranchés, capitulèrent.

A partir de 1944, les Ecoles de l'Enseignement Militaire Supérieur s'y réinstallèrent, rendant ainsi l'Ecole Militaire à sa vocation première. L'Ecole Militaire fut aussi jusqu'en 1966 le siège de collège de l'OTAN, c'est-à-dire des officiers des nations appartenant à l'OTAN.

2. L'Enseignement militaire supérieur au sein de l'Ecole Militaire

L'enseignement militaire supérieur comprend divers cours, écoles, centres et instituts de l'enseignement militaire supérieur et des études de défense. C'est ainsi que nous trouvons les établissements suivants :

- l'Institut des hautes études de défense nationale et le Centre des hautes études militaires,
- le Centre des hautes études d'armement,
- le Cours supérieur interarmées,
- l'Ecole supérieure de guerre «Terre»,
- l'Ecole supérieure de guerre «Navale»,
- l'Ecole supérieure de guerre «Aérienne»,
- l'Ecole supérieure de guerre interarmées,
- l'Ecole des officiers de réserve du service d'état-major,
- l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique,
- le Centre de langue et études étrangères militaires,
- le Centre de formation interarmées du renseignement.

L'Ecole Militaire forme actuellement les futurs chefs militaires de la France et de plus de soixante-dix pays étrangers. Elle leur donne une culture générale et technique permettant d'aller à l'essentiel, de juger rapidement, d'être toujours en éveil à l'égard des hommes et des choses. Elle développe leur imagination créatrice face aux problèmes de plus en plus complexes et qui surgissent rapidement et très souvent par surprise. Elle affirme encore leur caractère, leur sens de la responsabilité et leur courage moral. Les forces armées sont devenues des ensembles complexes, dont l'organisation et la gestion exigent des connaissances approfondies dans tous les domaines, non seulement techniques et tactiques, mais aussi économiques, financiers et sociologiques. L'Ecole Militaire apporte les éléments et les enseignements qui permettront de mieux saisir l'évolution du monde et les hommes afin de mieux résoudre les problèmes qui émergeront. La défense nationale étant devenue globale et permanente, il s'agit d'ouvrir les horizons par la réflexion et par le développement de la pensée.

(à suivre)

A. L.